



Mémoire pour les consultations prébudgétaires organisées en prévision du budget de 2019.

Par l'Association canadienne des éditeurs de musique



Liste des recommandations

L'Association canadienne des éditeurs de musique recommande que le gouvernement fédéral :

Recommandation n° 1 : augmente l'allocation annuelle du Fonds de la musique du Canada de 7,5 millions de dollars afin d'assurer la stabilité à long terme des entreprises et des artistes musicaux du Canada.

Recommandation n° 2 : procède, dans la foulée de la modernisation du Fonds de la musique du Canada, à un examen de ses critères d'admissibilité au financement de telle sorte que toutes les entreprises du secteur musical soient sur un pied d'égalité et qu'ils n'aillent pas à l'encontre des objectifs de la Stratégie d'exportation créative du gouvernement et des objectifs d'exportation d'ensemble des PME.

Recommandation n° 3 : fasse passer de 75 000 \$ à 550 000 \$ (qui correspond au niveau de ce que reçoivent les entreprises d'enregistrement) la contribution annuelle maximale qu'un éditeur de musique peut recevoir dans le cadre du volet Entrepreneurs musicaux du Fonds de la musique du Canada, et revoie les critères de revenu net admissible maximal de 5 millions de dollars ou 20 % des revenus.

Recommandation n° 4 : examine comment soutenir le précieux appui du Service des délégués commerciaux aux exportateurs créatifs au-delà de l'enveloppe de financement actuelle qui prendra fin en 2021.

Recommandation n° 5 : poursuive son examen de la *Loi sur le droit d'auteur* et de la Commission du droit d'auteur afin de jeter les bases d'un régime de droit d'auteur moderne et efficace.



Introduction

L'Association canadienne des éditeurs de musique apprécie grandement la reconnaissance par le gouvernement fédéral de la contribution unique et innovatrice que les créateurs canadiens et leurs partenaires d'affaires peuvent apporter à l'objectif primordial d'accroissement des exportations et de la présence culturelle du Canada à l'étranger.

Comme l'a déclaré l'ancienne ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, les industries culturelles canadiennes représentent un secteur économique clé de notre économie présentant un potentiel de croissance inclusive, de création d'emplois et de débouchés pour la classe moyenne du pays.

En réponse aux changements économiques et technologiques de grande envergure, les éditeurs de musique de notre pays ont démontré au cours des dernières années à quel point l'ingéniosité, la portée mondiale et l'engagement à ouvrir de nouveaux marchés peuvent mettre le talent artistique du Canada sous les feux de la rampe comme jamais auparavant. De plus, ces mêmes éditeurs de musique ont adopté le monde numérique et indiqué la voie de l'innovation et de la réussite.

Les éditeurs de musique du Canada

Pour évaluer notre rôle dans cette entreprise de pointe, il est important de comprendre ce que font nos entreprises membres. Un éditeur de musique professionnel est le partenaire d'affaires des auteurs-compositeurs, des paroliers et des compositeurs. Les éditeurs de musique représentent tous des milliers de chansons et d'auteurs-compositeurs canadiens – et y investissent – entendus chaque jour à la radio, dans des services de diffusion en continu, dans des jeux vidéo et dans des productions cinématographiques et télévisuelles dans le monde entier.

En combinant le talent, l'expertise entrepreneuriale et les réseaux internationaux d'éditeurs de notre pays, nous nous efforçons de faire progresser l'industrie de l'édition musicale et nos partenaires auteurs-compositeurs en leur procurant un avantage concurrentiel au pays et à l'étranger.

Les exportations sont devenues un important moteur de croissance pour l'industrie canadienne de l'édition musicale. Plus des deux tiers des revenus de nos membres en 2015 et 2016, qui génèrent la majeure partie des revenus des éditeurs de musique canadiens actifs, provenaient de sources étrangères.

Il ne fait aucun doute que notre industrie peut jouer un rôle important et novateur en contribuant à améliorer le potentiel d'exportation et la compétitivité du Canada sur le marché mondial — des priorités qui s'harmonisent avec celles du gouvernement fédéral.

Mais pour y arriver en cette période où les conditions commerciales évoluent rapidement et où la concurrence mondiale est féroce, l'accès à des programmes fédéraux bien conçus demeure essentiel pour que le Canada demeure concurrentiel sur la scène mondiale.



Moderniser le Fonds de la musique du Canada pour mieux soutenir les activités d'exportation

Le Fonds de la musique du Canada est un atout très précieux pour les éditeurs de musique du Canada et leurs partenaires créatifs. Nous nous réjouissons du financement supplémentaire de 2,5 millions de dollars par année accordé au Fonds de la musique du Canada dans le cadre de la Stratégie d'exportation créative. Toutefois, pour atteindre la croissance prévue dans le plan économique du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux exportations culturelles, nous croyons qu'il est primordial de fournir un soutien financier accru par l'entremise de cette initiative.

C'est d'autant plus important que le gouvernement est en train de moderniser le Fonds de la musique du Canada. Bien que l'Association canadienne des éditeurs de musique accueille favorablement la modernisation, nous exhortons le gouvernement à veiller à ce qu'elle se fasse d'une manière qui incitera efficacement les éditeurs de musique du Canada à poursuivre leur transformation rapide vers une entreprise créative axée sur l'exportation et sur le numérique.

Augmenter l'affectation annuelle au Fonds de la musique du Canada de 7,5 millions de dollars par année

La modernisation du Fonds de la musique du Canada devrait élargir les critères d'admissibilité du programme, de sorte qu'un plus grand nombre d'organismes demanderont un soutien financier. À moins que les ressources financières globales du Fonds ne soient augmentées, il en résultera inévitablement une réduction du financement par entreprise pour les bénéficiaires du Fonds de la musique du Canada. Cela irait à l'encontre de l'engagement du gouvernement de jouer un rôle déterminant dans la pénétration accrue des marchés culturels à l'étranger.

Recommandation n° 1 :

Pour que la modernisation du FMC soit vraiment efficace pour l'industrie, il faut une autre somme de 7,5 millions de dollars, ce qui porte l'investissement annuel supplémentaire à 10 millions de dollars, pour assurer la stabilité à long terme des entreprises et des artistes musicaux du Canada.

Mise à jour des critères d'accès pour mieux tenir compte de l'environnement moderne de la composition de chansons

Dans le cadre de la modernisation du Fonds destinée à appuyer les exportations, le gouvernement doit prévoir des critères d'admissibilité et des lignes directrices relatives à l'affectation efficaces qui feront en sorte que le financement soit disponible équitablement à tous les participants du secteur et tienne compte de l'environnement moderne de la collectivité des auteurs-compositeurs et des éditeurs musicaux.



Par exemple, la notion de l'auteur-compositeur solitaire en tournée interprétant ses compositions personnelles est largement dépassée et trompeuse en tant que fondement de la politique. Le principal problème, c'est que bon nombre de nos auteurs-compositeurs qui réussissent le mieux ne sont pas des interprètes.

Une analyse récente des 20 chansons les plus populaires que l'on a fait jouer à la radio canadienne au cours d'une semaine choisie au hasard a révélé qu'aucune n'avait été écrite uniquement par l'artiste interprète. Les 20 chansons étaient l'œuvre d'auteurs-compositeurs non interprètes – en tout, 90 auteurs étaient impliqués. En outre, toute chanson connaissant un succès international compte en moyenne quatre auteurs-compositeurs.

De plus, la réussite de notre secteur dépend des exportations et de l'innovation. Comme je l'ai déjà mentionné, les deux tiers des revenus du secteur proviennent de sources étrangères, comparativement à seulement 28 p. 100 au cours des 10 dernières années, en raison des collaborations mondiales entre les auteurs-compositeurs canadiens, leurs homologues internationaux et les partenaires de l'édition musicale. Notre secteur connaît de plus en plus de succès à l'échelle mondiale et il ne peut continuer de croître qu'avec les bons leviers politiques en place.

Bref, afin de s'assurer que la nouvelle mouture du Fonds n'aillent pas à l'encontre des objectifs de la Stratégie d'exportation créative du Canada de Patrimoine canadien visant à promouvoir les industries créatives canadiennes à l'étranger et des objectifs du gouvernement en matière de soutien des exportations des PME, il faudra revoir le critère d'admissibilité au soutien de la version modernisée du Fonds de façon à ce que les éditeurs musicaux et leurs partenaires auteurs-compositeurs soient traités sur un pied d'égalité en ce qui a trait au financement.

Recommandation n° 2 :

Nous recommandons que dans la foulée de la modernisation du Fonds de la musique du Canada, le gouvernement procède à un examen de ses critères d'admissibilité au financement de telle sorte que toutes les entreprises du secteur musical soient sur un pied d'égalité et qu'ils n'aillent pas à l'encontre des objectifs de la Stratégie d'exportation créative du gouvernement et des objectifs d'exportation d'ensemble des PME

Recommandation n° 3 :

Nous recommandons que le gouvernement fasse passer de 75 000 \$ à 550 000 \$ (qui correspond au niveau de ce que reçoivent les entreprises d'enregistrement) la contribution annuelle maximale qu'un éditeur de musique peut recevoir dans le cadre du volet Entrepreneurs musicaux du Fonds de la musique du Canada, et revoie les critères de revenu net admissible maximal de 5 millions de dollars ou 20 % des revenus.

Ces révisions et mises à jour sont essentielles pour que les éditeurs de musique du Canada (qui sont principalement des PME innovatrices) puissent poursuivre leur réussite au niveau de l'exportation, faisant ainsi connaître l'excellence du Canada en matière de composition musicale dans le monde.



Maintien du soutien au Service des délégués commerciaux pour les exportateurs créatifs

Afin de bénéficier de l'énorme marché mondial, les déplacements constituent un élément vital et nécessaire de l'industrie de l'édition musicale. À cette fin, l'Association canadienne des éditeurs de musique organise des camps d'écriture et des missions commerciales interentreprises qui réunissent des auteurs-compositeurs et des éditeurs canadiens et internationaux pour qu'ils collaborent, ce qui contribue à établir des liens d'affaires stratégiques et à favoriser l'exportation. Nous avons accueilli avec beaucoup de succès quatre missions Create, qui comprennent un volet interentreprises et un camp de chansons. Deux autres sont prévues au Danemark et en Allemagne en septembre.

Grâce au soutien du Service des délégués commerciaux du Canada, nous avons pu utiliser nos ressources diplomatiques pour aider le secteur de l'édition musicale tout en tissant des liens et en exportant des chansons canadiennes partout dans le monde. Il s'agit d'une initiative très respectée du Service des délégués commerciaux.

Recommandation n° 4 :

Nous recommandons que le gouvernement prévoie du temps pour réfléchir à la façon de poursuivre cette initiative et de la financer une fois que l'affectation actuelle pour ce programme arrivera à échéance en 2021.

Poursuivre l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur* et de la Commission du droit d'auteur afin de jeter les bases d'un régime de droit d'auteur moderne et efficace.

L'Association canadienne des éditeurs de musique apprécie le soutien du gouvernement envers la protection de la propriété intellectuelle des créateurs et la rémunération équitable de ceux qui contribuent au contenu culturel canadien. Les clés du succès d'une industrie de l'édition musicale robuste et prospère et de l'économie canadienne reposent sur des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* faisant en sorte que les œuvres canadiennes soient concurrentielles par rapport aux normes internationales et sur la réforme de la Commission du droit d'auteur. Il est essentiel que le gouvernement agisse rapidement pour permettre à notre secteur de demeurer concurrentiel à l'échelle mondiale.



Recommandation n° 5 :

Nous recommandons que le gouvernement fédéral poursuive son examen de la Loi sur le droit d'auteur et de la Commission du droit d'auteur afin de jeter les bases d'un régime de droit d'auteur moderne et efficace.

Conclusion: D'excellentes occasions pour les éditeurs de musique du Canada de mieux soutenir la concurrence mondiale

Dans l'ensemble, l'Association canadienne des éditeurs de musique partage le point de vue de l'ancienne ministre Joly selon lequel le plus grand défi auquel fait face notre secteur est d'accroître nos efforts à l'étranger en cette période de changement numérique. La voie à suivre consiste à [TRADUCTION] « mettre l'accent sur la meilleure façon d'aider les créateurs et les entrepreneurs culturels du Canada à créer du contenu de qualité et à rivaliser à l'échelle mondiale pour attirer des auditoires canadiens et internationaux », a-t-elle dit.

Dans cette optique, nous espérons que le gouvernement utilisera le budget de 2019 pour prendre les mesures nécessaires et concrètes — tant en ce qui concerne le soutien financier que les mises à jour administratives — afin de donner aux éditeurs de musique l'occasion de collaborer avec le gouvernement pour atteindre au maximum l'objectif d'accroissement des exportations canadiennes de produits créatifs. Avec un soutien et un incitatif adéquats, le potentiel d'innovation, d'exportation et d'expansion de notre secteur est pratiquement illimité.